



Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 23 octobre 2023

Le 23 octobre 2023, à 18 heures, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 16 octobre 2023 et transmise par voie électronique le 16 octobre 2023, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. RHAUT Jean-Christophe, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. COUTO Benoit, M. URBAN Jean-Claude, M. CABANNE Pascal, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BÉGUÉ Gérard, M. BORDENAVE Tony, M. LABAT Léopold, Mme JOUANINE Marie-Hélène.

ABSENTS EXCUSES : M. DAVANTES Jean-Charles (représenté par M. COUTO Benoit, délégué suppléant), M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie, M. MAZODIER Frédéric, M. CARRIQUIRY Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. BURON Patrick, M. DUMAS François, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (représentée par M. BORDENAVE Tony) M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. BERNIARD Claude a donné pouvoir à M. BERNOS, M. POURTAU Xavier a donné pouvoir à M. LASSALLE, M. LACRABERE Francis a donné procuration à M. LABAT.

Secrétaire de séance : M. PARIS Gérard

Délibération n° 37 – Décisions modificatives n°1 et n°2 du SMEP

Rapporteur : Monsieur DUDRET Victor

Décisions modificatives n°1

Exercice 2023

A la demande du SGC de Lescar et afin de régulariser les écritures d'amortissements dont certaines ont été imputées par erreur à des articles erronés, il convient d'effectuer les régularisations comme suit :

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Article (Chap.)	Montant	N° inv	Article (Chap.)	Montant	N° inv
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1 722 €	
			28131 (040) - Bâtiments	1 722 €	04-2019
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 198 €	
			28135 (040) – Install. Gé.	+ 198 €	AG-BAT-04-2022
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 4 856 €	
			28155 (040) – Outillage ind.	+ 4 856 €	12
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 3 679 €	
			28183 (040) – Matériel de bureau	+ 3 679 €	10/2020
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 138 €	
			28184 (040) – Mobilier	+ 138 €	01/MOB/2022
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 750 €	
			28184 (040) – Mobilier	+ 750 €	01/MOB/2021
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 231 €	
			28188 (040) – Autres	+ 231 €	03/2019
			021 – Virement de la section de fonctionnement	- 786 €	
			28153 (040) – Installation à caractère spécifique	+ 786 €	2008/02
2184 (21) – Mobilier	+ 2 065 €	01/MOB/2022	2183 (21) – Mobilier de bureau et matériel inf.	+ 2 065 €	01/MOB/2022
Total Dépenses	+ 2 065 €		Total Recettes	+ 2 065 €	

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
6811 (042) – Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 1 722 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 1 722 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 198 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 198 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 4 856 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 4 856 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 3 679 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 3 679 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 138 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 138 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 750 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 750 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 231 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 231 €		
6811 (042) - Dot. Aux amort. des immobilisations	+ 786 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- 786 €		
Total Dépenses	0,00 €	Total Recettes	0,00 €

Décisions modificatives n°2**Exercice 2023**

Afin de se conformer à l'ordonnance du Tribunal Administratif en date du 25 novembre 2021, qui actait la décision d'annulation du SMEP du titre exécutoire n°34 de l'année 2020, et ainsi de reverser la saisine à tiers détenteur trop perçue à l'entreprise Suez :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
	0 €		0€
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0€

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
673 – Titres annulés (sur exercice antérieurs)	+ 96 000 € HT	70111 – Vente d'eau aux abonnés	+ 96 000 € HT
Total Dépenses	+ 96 000 € HT	Total Recettes	+ 96 000 € HT

Invité à se prononcer sur cette question, le Comité syndical,

APPROUVE les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget du SMEP de Jurançon et les transferts de crédits prévus ci-dessus.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 23 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS



SYNDICAT MIXTE
DE L'EAU POTABLE
DE LA REGION DE JURANÇON

Signature du secrétaire de séance :
Gérard PARIS

